



Permis B (UE-AELE) avec activité indépendante

Selon les nouvelles exigences du service la population et de la migration du Canton du Valais

- Ancien permis de séjour (si déjà travaillé en CH)
- Demande d'autorisation CE/AELE 27 dûment remplie et signée
- Formulaire bleu (à retirer auprès de l'administration communale)
- Copie d'une pièce d'identité valable (passeport ou carte d'identité)
- Lettre de motivation expliquant en détail l'activité prévue
- Dossier complet sur l'activité projetée et les moyens financiers
 - Business plan
 - Copie des diplômes
 - Copie du CV
 -
- Copie du contrat de bail (dans la mesure du possible)
- Attestation d'assurance maladie et accident suisse (carte européenne pas valable même pour ressortissants des pays limitrophes)
- 2 photos passeport (si déjà en possession d'un permis, 1 photo suffit)
- Questionnaire d'annonce d'arrivée entièrement rempli
- Fr. 90.— émoluments à payer

**La prise d'emploi n'est pas autorisée
tant que le permis définitif n'a pas été délivré.**

Le non-respect de ce délai conduira à une amende.



Seuls les dossiers complets seront acceptés.